

Webinaire accompagnement des MSP
« Aide au remplissage,
Liste des pièces justificatives à fournir
via le site Démarches Simplifiées »

14 novembre 2023

DÉCLARER LES INDICATEURS DE L'ACI ET FOURNIR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONDITIONNANT LA RÉMUNÉRATION

Dates de saisie des indicateurs :

Fixées par la CNAM, non connues à ce jour

Déclaration en ligne et envoi de pièces justificatives des indicateurs ACI MSP via :

Démarches simplifiées (Outil pour dématérialiser et simplifier les démarches administratives)

Formulaire en ligne :

Vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/msp-indicateurs-2023> (inactif à ce jour)

Un mail informatif sera envoyé début décembre à l'ensemble des MSP

SECTIONS DU FORMULAIRE

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de la structure :

Numéro Finess géographique : numéro à 9 chiffres délivré par l'ARS

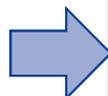
Nom et coordonnées du correspondant :

Liste des professionnels de santé de la structure : ↓

La liste est actualisée chaque année au 31 décembre, elle doit comporter les numéros Assurance Maladie et numéros RPPS, la profession ou spécialité médicale ainsi que le **temps hebdomadaire** de présence

Statuts de la SISA : à fournir **si** changement en cours d'année

Projet de santé : à fournir **si** changement en cours d'année



Actions à réaliser par la MSP

Tableau téléchargeable depuis le mail d'information

PROFESSIONNELS DE LA STRUCTURE

PROFESSIONNELS DE LA STRUCTURE										
Nom de la SISA										
N° FINES- Facturat ¹										
Equipe pluri professionnelle - Liste des professionnels de santé de la structure	N° AM = utilisé pour la facturation à l'assurance maladie (9 chiffres)	Numéro RPPS, pour les professions concernées (11 chiffres) ou Numéro ADELI pour les autres professions de santé (9 chiffres)	NIR	NOM	Prénom	Profession (Spécialité pour les médecins)	Lien structure (selection ci-dessous à partir de la liste déroulante)	Temps d'intervention dans la structure (NB jours / semaine)	Maitre de stage (OUI / NON)	Pour les vacataires uniquement Intervenant dans le cadre d'un CSTM (OUI / NON)
						MEDECIN GENERALISTE	Associé de la SISA	5	NON	

SECTIONS DU FORMULAIRE

2. AXE ACCÈS AUX SOINS

En semaine : horaires d'ouverture du lundi au vendredi
12 heures ou plus par jour

Samedi matin : ouverture 4h ou plus
OUI - NON

Fermetures annuelles :
Structure ouverture toute l'année

Organisation de soins non programmés chaque jour :
OUI

Charte d'engagement ou descriptif de l'organisation mise en place au sein de la MSP :

Soins non programmés en lien avec le dispositif de Service d'Accès aux Soins (SAS)

Rédaction d'un plan de préparation de réponse de crise sanitaire qui s'articule le cas échéant avec la mission crise sanitaire de la CPTS du territoire

Actions à réaliser par la MSP

Horaires d'ouverture et SNP sont déclaratifs

Voir modèle-type en annexe 4 de l'ACI (Cf. page 5 du diaporama).
La charte doit être également affichée dans la structure.

A transmettre tous les ans

Liste des PS inscrit sur la Plate forme SAS (à confirmer)

Déclaratif trame nationale disponible sur le site ameli.fr exercice coordonné (Cf. page 5 du diaporama) :

<https://www.ameli.fr/gironde/exercice-coordonne/recherche?text=crise%20sanitaire>

+ trame élaborée par Avec Santé (Cf. page 5 du diaporama)

Rouge = Indicateur Socle **Prérequis**

Bleu = Indicateur Optionnel

Noir = Réponse de la MSP

MODELES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES

Charte d'engagement (annexe 4 de l'ACI)

ANNEXE 4 - CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ XX OU DU CENTRE DE SANTÉ XX

La maison de santé
ou le centre de santé
regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison / notre centre s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :
- X heures à XX heures du lundi au vendredi
- le samedi matin de X heures à XX heures
et notre secrétariat est joignable selon les modalités suivantes

En dehors de ces horaires d'ouverture, la maison / le centre est joignable au numéro suivant
Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en maison de santé ou /centre de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de à

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison ou / centre amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison ou/centre dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

Plan d'action pour répondre à une crise sanitaire grave (trame Avec Santé de 4 pages)

PLAN DE CRISE SANITAIRE

POUR UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Identification de la structure

- Nom de la MSP :
- Adresse :
- Téléphone :
- Mail :

Ressources

A. Internes :

Organisation des locaux :

Exemples : plan des locaux, stationnement...

Professionnels de la MSP :

Lister le nombre de professionnels par profession et qui s'implique dans le plan de crise.

Quels sont les professionnels qui s'impliquent dans le plan de crise ? Qui est le référent en cas de crise ? Existe-t-il un groupe spécifique à la gestion de crise ?

Equipements et matériels :

Lister les équipements de protection mobilisables : quel stock de chaque équipement ? où sont-ils stockés ? quels sont les besoins en cas de crise sanitaire ? Avez-vous organisé une gestion de l'approvisionnement et du stockage du matériel nécessaire ?

ACI MSP – trame pour un plan de préparation aux crises sanitaires, à concevoir, simplifier, adapter par chaque équipe pluriprofessionnelle.

CE DOCUMENT DE TRAVAIL N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE. Il a été élaboré par la FeMaSCO BFC, la Femasif et AVEC Santé

La réponse à ce critère de l'ACI des MSP sera 'sacré' dès décembre 2023. C'est pourquoi une trame plus officielle sera travaillée avec la CNAM et communiquée en 2023

page 1
dernière maj. 08.11.2022

B. Externes :

CPTS :

- Êtes-vous en lien avec la CPTS de votre territoire ?
- Avez-vous déjà contacté votre CPTS au sujet de la gestion de crise sanitaire ?
- Existe-t-il une réflexion, des plans d'action en situation de crise dans ces dynamiques ?
- La CPTS a-t-elle fait validé une trame 'crise sanitaire' dans son propre ACI ?
- Si oui, la place et le rôle de la MSP ont-ils définis dans la gestion de crise sanitaire ?

Partenaires :

- Identification, mobilisation des renforts et réserves sanitaires... (à lister)
- Rôle : Participations réciproque aux cellules de crise et aux actions pour articulation concertée de la réponse (à détailler par partenaire)
- Faire un annuaire des contacts

Qui contacter ? Quelles sont les articulations entre partenaires ?

Exemples : ARS, CPAM, Préfecture, Mairie, CPTS, DAC, les autres professionnels du territoire, pharmacie...

Exemples des questions à se poser :

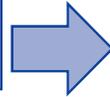
- Avez-vous identifié des partenaires sur votre territoire les avez contacté ou mobilisé ?



SECTIONS DU FORMULAIRE

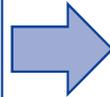
2. AXE ACCÈS AUX SOINS (suite)

Mise en œuvre d'actions pouvant répondre aux besoins en soins des patients durant la survenue d'une crise sanitaire grave :



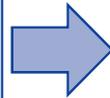
Tout document attestant de la mise en place des actions répondant aux besoins en soins des patients en lien avec le plan de préparation : uniquement en cas d'une crise sanitaire grave caractérisée par l'Agence Régionale de Santé

La structure accueille un médecin signataire d'un contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM) :



Déclaratif si structure située en zone sous dense

Inscription de missions de santé publique au contrat ACI :
Oui

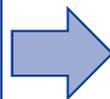


Mission de santé publique n°1 : Santé Mentale
Mission de santé publique n°1 - bilan de l'action : ↓

Indiquer la thématique retenue + Joindre le bilan des actions (Cf. page 7 du diaporama).

Mission de santé publique n°2 : Obésité de l'enfant
Mission de santé publique n°2 - bilan de l'action ↓

Implication des usagers ↓



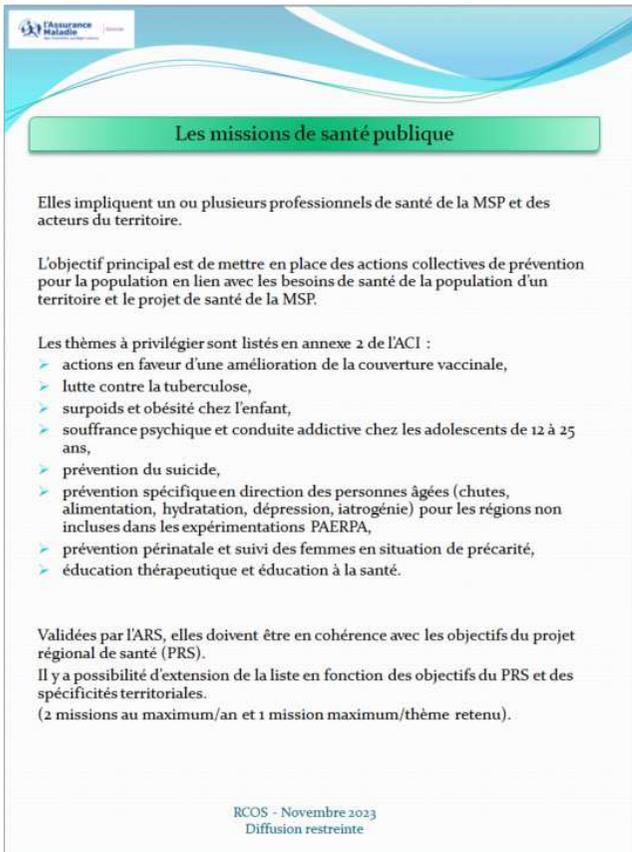
Joindre un document permettant d'attester de la mise en place d'outils et/ou actions :
Niveau 1 : questionnaire de satisfaction, un sondage, flyers etc.,
Niveau 2 : désignation d'un référent usager dans les groupes de travail
<https://www.ameli.fr/gironde/exercice-ordonne/recherche?text=IMPLICATION%20DES%20>

Bleu = Indicateur Optionnel
Noir = Réponse de la MSP

GPS / RCOS – Novembre 2023
Diffusion Restreinte

MODELES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES

Mission Santé Publique : Bilan de l'action



Les missions de santé publique

Elles impliquent un ou plusieurs professionnels de santé de la MSP et des acteurs du territoire.

L'objectif principal est de mettre en place des actions collectives de prévention pour la population en lien avec les besoins de santé de la population d'un territoire et le projet de santé de la MSP.

Les thèmes à privilégier sont listés en annexe 2 de l'ACI :

- actions en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale,
- lutte contre la tuberculose,
- surpoids et obésité chez l'enfant,
- souffrance psychique et conduite addictive chez les adolescents de 12 à 25 ans,
- prévention du suicide,
- prévention spécifique en direction des personnes âgées (chutes, alimentation, hydratation, dépression, iatrogénie) pour les régions non incluses dans les expérimentations PAERPA,
- prévention périnatale et suivi des femmes en situation de précarité,
- éducation thérapeutique et éducation à la santé.

Validées par l'ARS, elles doivent être en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé (PRS).
Il y a possibilité d'extension de la liste en fonction des objectifs du PRS et des spécificités territoriales.
(2 missions au maximum/an et 1 mission maximum/thème retenu).

RCOS - Novembre 2023
Diffusion restreinte

Implication des Usagers :

2 niveaux (cumulables) de réalisation sont distingués pour cet indicateur :

- ❖ **Le niveau 1** : mise en place d'outils ou actions visant à consulter, informer et sensibiliser les usagers sur les services offerts par la structure mais aussi dans le cadre de son parcours de soins. Il s'agit entre autres de permettre d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients (modalités d'accueil, de contact avec la structure, etc...),
- ❖ **Le niveau 2** : mise en place d'outils ou actions visant à la co- construction, le partenariat, la co- décision entre la structure et les usagers.

Exemple de document permettant d'attester de la mise en place d'outils et/ ou actions :

- ❖ **Pour le niveau 1** : un questionnaire de satisfaction, un sondage, une boîte à idée, affichages, flyers, site internet...
- ❖ **Pour le niveau 2** : désignation d'un référent usager dans les groupes de travail ou dans des ateliers d'ETP, création de comités d'usagers, présence d'un médiateur, ...

SECTIONS DU FORMULAIRE

3. AXE TRAVAIL EN EQUIPE

Mise en place d'une fonction de coordination identifiée :

Oui

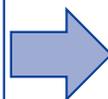
Nombre de personnes gérant la coordination :

1

Nombre moyen de jours dédiés à la coordination chaque semaine :

1

Fiche de poste coordination : ↓



Protocoles de prise en charge pluri professionnelle

Nombre de protocoles utilisés par la structure : 2

Protocoles de prise en charge pluriprofessionnelle-thématique :

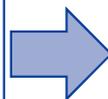
Risque iatrogénique

Protocole de soins pluri professionnel 1 : ↓

Protocoles de prise en charge pluri-professionnelle-thématique :

Affections sévères compliquées ou décompensées IC/BPCO

Protocole de soins pluri professionnel 2 : ↓



Actions à réaliser par la MSP

Joindre la fiche de poste ou le contrat de travail.

Pièces justificatives :

- **Pour la 1ère année** ou en cas de nouveau recrutement = contrat de travail exigé + fiche de poste
- **Pour les années suivantes** = attestation d'emploi

- Indiquer le nombre de protocoles
- Indiquer la thématique (les protocoles hors liste sont présentés au service médical pour approbation la 1ère année, les mises à jour sont à transmettre chaque année)
- Joindre les protocoles (8 protocoles valorisables au maximum)
⇒ Cf. page 9 du diaporama

MODELES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES

Protocole Pluri professionnel :

Aide pour la rédaction d'un protocole pluri-professionnel

Un protocole pluri-professionnel doit répondre à une **problématique identifiée** par l'équipe professionnelle et nécessite l'**intervention de plusieurs catégories de Professionnels de Santé de l'équipe**.

Il est préférable que le protocole soit simple d'utilisation facilement consultable lors de la prise en charge d'un patient.

Il doit être conforme aux recommandations élaborées par les agences sanitaires.

Un protocole pluri-professionnel doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- **Pourquoi ?**
Quel est l'objectif du protocole en matière de prise en charge?
- **Pour qui ?**
Pour quels patients le protocole a-t-il été élaboré?
- **Qui fait quoi ?**
Quelles sont les catégories de professionnels impliqués?
Quelle(s) action(s) est (sont) réalisé(e) par chaque profession?
- **Quand ?**
À quel moment intervient chaque professionnel de santé?
- **Et après ?**
Un retour d'expérience est-il prévu? A quelle fréquence? Comment?

Ne pas oublier de noter :

- Le nom de la structure
- Le, la ou les référent (s) du protocole et les membres du groupe de travail
- Le calendrier : date de la création initiale du protocole et dates de modifications.

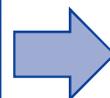


SECTIONS DU FORMULAIRE

3. AXE TRAVAIL EN EQUIPE (suite)

Protocoles nationaux de coopération des soins non programmés :

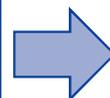
Oui ↓



Indiquer la thématique
Joindre le protocole
Tout document attestant de la mise en œuvre par la structure dans au moins un des 6 protocoles auprès de l'ARS (Cf. page 11 - Liste des protocoles nationaux SNP)

Coordination d'un parcours « surpoids ou obésité de l'enfant » :

Oui

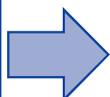


Pour référencement MTRC : Envoi d'un dossier via une messagerie spécifique gérée par l'Assurance Maladie = MRTC33.cpam-gironde@assurance-maladie.fr
Liste des structures habilitées :
<https://www.ameli.fr/gironde/assure/remboursements/rembourse/mission-retrouve-ton-cap>

Participation au parcours insuffisance cardiaque de l'Assurance Maladie :

Oui

Participation au parcours insuffisance cardiaque de l'Assurance Maladie - justificatif : ↓



Tous documents attestant de l'intégration de la structure dans le parcours (attestation sur l'honneur de participation accompagné du protocole sur le modèle des protocoles pluri pro)
A compter de 2023, le document doit préciser notamment les informations concernant :

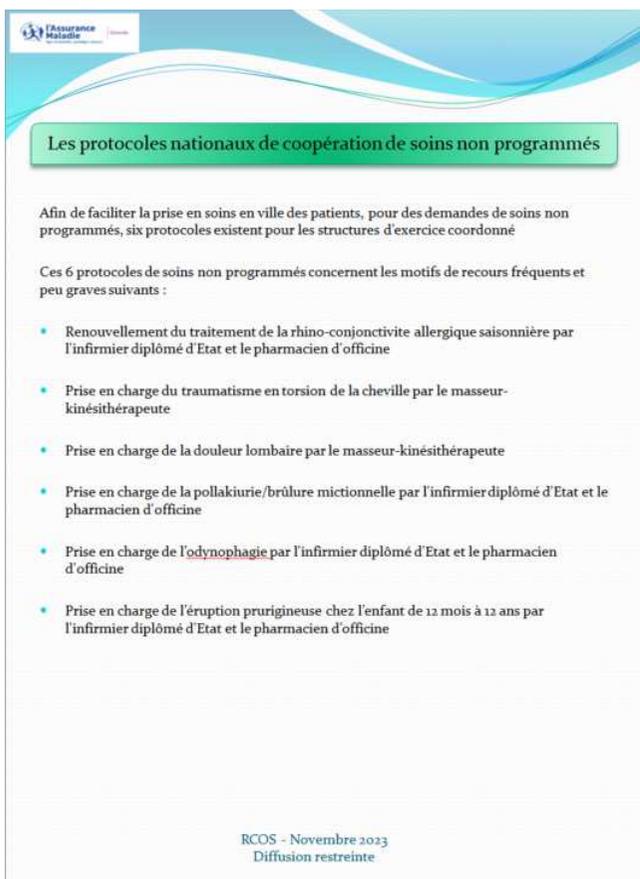
- le nombre de patients insuffisants cardiaques,
- le nombre de patients insuffisants cardiaques « incidents »,
- le nombre de patients nouvellement diagnostiqués.

Bleu = Indicateur Optionnel

Noir = Réponse de la MSP

MODELES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES

Liste des 6 protocoles nationaux SNP



Les protocoles nationaux de coopération de soins non programmés

Afin de faciliter la prise en soins en ville des patients, pour des demandes de soins non programmés, six protocoles existent pour les structures d'exercice coordonné

Ces 6 protocoles de soins non programmés concernent les motifs de recours fréquents et peu graves suivants :

- Renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine
- Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute
- Prise en charge de la douleur lombaire par le masseur-kinésithérapeute
- Prise en charge de la pollakiurie/brûlure mictionnelle par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine
- Prise en charge de l'odynophagie par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine
- Prise en charge de l'éruption prurigineuse chez l'enfant de 12 mois à 12 ans par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine

RCOS - Novembre 2023
Diffusion restreinte

GPS / RCOS – Novembre 2023
Diffusion Restreinte

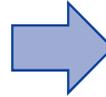
SECTIONS DU FORMULAIRE

3. AXE TRAVAIL EN EQUIPE (suite)

Concertation pluri professionnelle - nombre de réunions formalisées :
10

Concertation pluri professionnelle - nombre de dossiers patients étudiés :
100

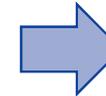
Concertation pluri professionnelle - planning des réunions ↓



Joindre le planning des réunions

Maître de stage ambulatoire - formation des jeunes professionnels :
4

Maître de stage ambulatoire - Copie de la convention de stage N°1 ↓



Joindre une copie de la convention pour chaque stagiaire
4 stagiaires maximum.
Préciser la catégorie PS (Médecin, MK, etc.)

Actions à réaliser par la MSP

Vert = Indicateur Socle
Bleu = Indicateur Optionnel
Noir = Réponse de la MSP

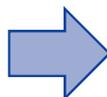
SECTIONS DU FORMULAIRE

3. AXE TRAVAIL EN EQUIPE (suite)

Coordination externe :

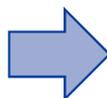
Oui

Coordination externe - justificatif : ↓



Démarche qualité :

Démarche qualité - pièce justificative ↓



Actions à réaliser par la MSP

Précision sur PAACO GLOBULE :

Il reste un outil de coordination pour transmettre des infos sur un épisode de soin pour un patient à un instant T

Il fait partie d'une procédure de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients mais il n'est pas la procédure

Tout document attestant de la mise en place des procédures :

Niveau 1 =

- Mettre en place un diagnostic de maturité
- Désigner un référent (animer et suivre la démarche)
- Faire un état des lieux, des questionnaire(s), des réunions avec des usagers et/ou partenaires
- Déterminer un objectif

Niveau 2 =

- Planifier et mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité
- Définir les points à améliorer et le plan d'actions à mettre en œuvre
- Déployer le plan d'action

Niveau 3 =

- Produire des résultats et les conclusions en fournissant des données qualitatives et quantitatives (bilan)
- Permettre une analyse critique des actions mises en place
- Etablir si l'objectif est atteint ou si un nouveau plan d'actions doit être mis en place

Bleu = Indicateur Optionnel

Noir = Réponse de la MSP

MODELES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES

Démarche Qualité :

Une **démarche d'auto-évaluation** qui vise à instaurer ou renforcer une dynamique d'**amélioration** continue **du service rendu au patient** :

Pour chaque action déterminer un objectif d'amélioration, exemple :

- Pour la continuité des soins : quelle organisation du cabinet en aval d'une sortie d'hospitalisation peut être mise en place ?
- Pour la délégation et la coordination pluri professionnelles autour de certaines pathologies : mise en place de nouveaux protocoles pluri professionnels de soins ?
- Pour l'accès aux soins : révision des plages d'horaires d'ouverture, plages horaires dédiés aux soins non programmés, participation à une CPTS, mise en œuvre de protocoles nationaux voire de protocoles locaux ?
- Pour les actions de prévention en l'absence de pathologie : vaccination, éducation pour la santé, dépistages,...) ou visant à compléter une prise en charge curative (éducation thérapeutique)

Les supports :

Pour permettre la vérification de ces critères la structure met à disposition tout document attestant de l'état d'avancement de la démarche qualité à chaque niveau :

❖ **Pour le Niveau 1** un document dans lequel figure :

- Le référent qualité de la démarche est désigné
- L'état des lieux des forces et faiblesses de la dynamique pluri professionnelle et de la prise en charge des patients est réalisé
- Une grille d'auto évaluation remplie avec une synthèse des résultats.

❖ **Pour le Niveau 2** un document dans lequel figure :

- Le plan d'action / fiche action / planification / indicateurs d'avancée
- La méthode mise en place : par exemple méthode qualitative (patient traceur, entretiens qualitatifs, ...), quantitative (utilisation du SI partagé pour extraction de données, questionnaires...), normative (adaptation d'un fonctionnement à des référentiels existants, par exemple HAS ...)

❖ **Pour le Niveau 3** un document dans lequel figure :

- Des données qualitatives et quantitatives
- Un bilan avec les résultats de la démarche et les perspectives

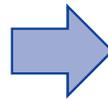
SECTIONS DU FORMULAIRE

4. AXE SYSTÈME D'INFORMATION

Système d'information :

Nom du logiciel

Système d'information-justificatif : ↓



Actions à réaliser par la MSP

Facture de l'année écoulée

<https://cnda.ameli.fr/logiciels-certifies/?search=2>

5. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans le présent formulaire et ses annexes :

Oui

Prénom, Nom :

Message de fin de campagne

Rouge = Indicateur Socle **Prérequis**

Noir = Réponse de la MSP

GPS / RCOS – Novembre 2023
Diffusion Restreinte



MERCI DE VOTRE ATTENTION

